

INFO BRUTE :

Les pensions et retraites seront revalorisées de 2,1% au 1^{er} avril 2011.

La commission économique de la nation (chargée de déterminer l'inflation prévisionnelle pour l'année en cours) s'est réunie mardi 29 mars. Elle a arrêté une prévision d'inflation de 1,8% pour 2011.

En 2010 l'inflation prévisionnelle avait été fixée à 1,2%. L'inflation constatée en janvier 2011 a été de 1,5%. Comme le prévoit la loi un ajustement au titre de 2010 va s'appliquer à la revalorisation des pensions pour 2011 : + 0,3%.

La ministre de l'Economie et des Finances a donc annoncé une revalorisation des pensions et retraites de 2,1% au 1^{er} avril 2011 (1,8% + 0,3%).

Le ministre du travail a lui annoncé une hausse de 4,7% de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA qui remplace le minimum vieillesse). Elle passe à 742,32€ pour une personne seule et à 1211,37€ pour un couple.